

LA LETTRE

WWW.TH90.FR

AUX LOCATAIRES

JUIN 2021



19
TERRITOIRE
Habitat

INAUGURATION

8 NOUVEAUX LOGEMENTS À CHÂTENOIS-LES-FORGES

PARTENARIAT

Convention avec le SDIS

RETOUR SUR

L'histoire de notre office



TERRITOIRE
Habitat



►
Florian Bouquet,
Président de
Territoire habitat
et Mélanie
Welklen, Maire
de Châtenois-
les-Forges, lors
de l'inauguration
de 8 nouveaux
logements à
Châtenois-les-
Forges, le jeudi
20 mai dernier



Pour débiter symboliquement la sortie progressive des mesures de restrictions sanitaires, Territoire habitat a inauguré le 20 mai dernier, 8 carrés de l'habitat à Châtenois-les-Forges. Cette opération, par la proximité et la variété des logements aux alentours, montre la diversité des actions possibles pour un bailleur (logements personnes âgées, réhabilitations, constructions neuves et VEFA).

Le partenariat est une dimension forte de notre action avec les institutions du Territoire (Police, Gendarmerie, Pompiers, communes, associations etc.). Dans ce numéro, un focus particulier sera fait sur

la convention de partenariat avec le SDIS 90 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) afin de faciliter le logement de nos sapeurs-pompiers le plus proche possible de leurs centres de secours. C'est un partenariat auquel nous tenons particulièrement et qui s'exerce dans un excellent état d'esprit.

L'année 2021 est l'année du centenaire de Territoire habitat. Si les manifestations ont été compromises jusqu'à présent, nous avons tenu à faire revivre l'histoire de l'entreprise avec plusieurs retours en arrière, en images. Au-delà du bâti, c'est aussi la transformation progressive des habitudes de vies, qui ressortent de ce cette rétrospective. Une exposition est visible au siège de la rue Parant à Belfort, bien entendu ouverte au public dans le respect des règles de distanciation.

Dans ce retour à une vie sociale plus détendue, Territoire habitat lance son concours annuel de fleurissement adapté

aux circonstances. C'est une occasion de valoriser toutes celles et tous ceux qui font l'effort de fleurir leur cadre de vie, de participer à la mise en valeur des bâtiments, des pieds d'immeubles, des balcons ou des fenêtres. C'est peut-être aussi tout particulièrement cette année, l'occasion de montrer que même dans les moments difficiles, nous conservons l'envie d'égayer notre environnement et de contribuer à la décoration de nos logements.

Enfin, au moment où débute l'été, je voudrais vous souhaiter à toutes et tous, de bonnes vacances, de profiter de l'occasion pour retrouver ce lien qui a tant manqué et dont nous avons besoin pour entretenir les interactions humaines qui font notre richesse.

Bel été !

Florian Bouquet,
Président Territoire habitat

🔍 ZOOM SUR

L'INAUGURATION DE 8 NOUVEAUX LOGEMENTS À CHÂTENOIS-LES-FORGES

Le jeudi 20 mai dernier, Territoire habitat a inauguré 8 nouveaux logements duplex jardin à Châtenois-les-Forges en présence de Florian Bouquet, Président de Territoire habitat, Mélanie Welklen, Maire de Châtenois-les-Forges, Jean-Sébastien Paulus, Directeur Général de Territoire habitat, de nombreux élus et des collaborateurs de l'Office ainsi que les heureux locataires.

En accord avec la commune de Châtenois-les-Forges, Territoire habitat a décidé d'acquérir en VEFA (vente en l'état de futur achèvement) huit logements dans le programme immobilier "Les Carrés d'Hortense", comprenant 20 logements, situés rue de la Gare à Châtenois-les-Forges.

Cette acquisition concerne deux bâtiments sur les cinq bâtiments du programme.

Chaque bâtiment comporte quatre logements individuels en duplex avec jardins clos par une haie végétalisée comportant un abri de jardin et deux places de stationnement privatisées.



COÛT DE L'OPÉRATION :
1 331 000 €

Ce programme bénéficie de la certification RT 2012 et d'une labellisation CERQUAL « NF habitat ».

Typologie	Nombre	Surface moyenne	Loyer Moyen
T4	8	85m ²	530 €

Territoire habitat et le SDIS 90, un logement pour les pompiers volontaires, des locataires heureux



Pour la 3^{ème} année consécutive, Territoire habitat et le SDIS 90 ont signé un partenariat dont l'objectif est de présenter la demande de logement des pompiers volontaires à la CALEOL (commission d'attribution), de façon prioritaire, dans le cadre de la convention nationale de soutien à la politique de développement du volontariat chez les sapeurs-pompiers.

Le SDIS 90 qui peine à attirer de nouveaux pompiers volontaires, peut s'appuyer sur le partenariat avec Territoire habitat afin de mobiliser de nouvelles recrues. Un pari gagnant-gagnant car Territoire habitat pourrait également, par cette démarche, fidéliser une nouvelle clientèle.

En effet, pour effectuer leur mission dans les meilleures conditions possibles, les sapeur-pompiers volontaires doivent pouvoir se loger à proximité de leur caserne de rattachement et c'est là qu'intervient Territoire habitat.

Après avoir réceptionné, via Imhoweb, la demande de logement d'un sapeur-pompier volontaire, les équipes commerciales peuvent lui la présenter à la CALEOL, qui reste souveraine pour attribuer un logement adapté à ses besoins et à ses ressources, tout proche de la caserne.

Cette collaboration permet de simplifier grandement la recherche de logement des sapeurs-pompiers volontaires.

Un bel échange à poursuivre et à développer en 2021 !

TÉMOIGNAGE

Goeffrey Gerard, Sapeur-Pompier volontaire sur le secteur de Delle, nouveau locataire heureux de Territoire habitat nous raconte son expérience.

« J'ai fait ma demande de logement courant février et j'ai emménagé le 16 avril dernier dans un F2 à Delle. L'appartement situé au rez-de-chaussée est très confortable, il donne sur une terrasse et un petit bout de jardin. C'est très bien isolé, je suis au calme. Très proche de la caserne, ce logement me permet de rejoindre rapidement le groupe. Je connaissais la convention qui lie le SDIS et Territoire habitat mais je n'avais jamais utilisé cet avantage auparavant. Je suis très satisfait de la rapidité du service et de la simplicité de la démarche. J'encourage vraiment à utiliser la demande de logement en ligne via le site internet de Territoire habitat ».



Payer votre loyer en toute sérénité

Territoire habitat met à votre disposition **6 moyens de paiement pour payer votre loyer en toute tranquillité :**

- > Par TIP (titre interbancaire de paiement),
- > Par virement,
- > Par Eficash (à partir du 01/07/2021, 5 € à la charge du locataire, la Poste ayant décidé depuis janvier 2019 de renforcer ses procédures).
- > Par prélèvement automatique,
- > Par CB en ligne ou à l'accueil du Siège,
- > Par chèque,

À SAVOIR

Depuis la fermeture définitive du Trésor Public le 20 décembre 2019, les paiements des loyers en espèces ne sont plus acceptés à Territoire habitat.

TERRITOIRE HABITAT VOUS CONSEILLE DE PRIVILÉGIER LE PAIEMENT DE VOTRE LOYER **PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : LE MODE DE PAIEMENT IDÉAL !**



DATE DE PRÉLÈVEMENT ADAPTÉE

Selon votre situation personnelle, et la date à laquelle vous percevez vos ressources.
(4 dates de prélèvement : le 3, 6, 11 et 16 du mois)



PLUS SIMPLE

Pas de déplacement, pas de courrier à poster et les avis d'échéances vous sont envoyés, comme d'habitude



PLUS SÛR

Pas de désagrément en cas d'oubli ou d'absence prolongée.



Pour éviter tout risque d'impayé ou tout retard de paiement lors de vos vacances ou déplacements éventuels,

Pensez à mettre en place un prélèvement automatique.

Ne tardez plus pour le mettre en place :

- > téléchargez le mandat vierge de prélèvement Sepa sur www.th90.fr dans votre espace locataires.
- > retournez votre mandat dûment rempli au siège de Territoire habitat 44 bis rue André Parant - CS 40 189 - 90004 BELFORT Cedex

Le pôle recouvrement est à votre disposition gratuitement au siège de Territoire habitat 44 bis rue Parant à Belfort.

Pour tout renseignement, contactez le :
03.84.36.70.00

Exposition – 100 ans d'histoire s'exposent au siège de Territoire habitat

Vous l'avez compris 2021 est l'année des 100 ans de Territoire habitat. Afin de célébrer le centenaire du 1^{er} Conseil d'Administration qui s'est tenu la 1^{ère} fois le 11 juin 1921, Territoire habitat retrace son histoire en une dizaine de paravents et de toiles murales.

Au cœur du siège de Territoire habitat, cette exposition évoque en images les grandes périodes de notre office HLM : 1921, la reconstruction d'après-guerre, les 30 glorieuses, les temps modernes, l'innovation du 21^{ème} siècle.... L'histoire du patrimoine se mêle à des histoires de vie, de projets, de constructions, de collaborateurs, de familles... dont le point commun, le lien social est Territoire habitat.

Une exposition riche en émotion à découvrir du lundi au vendredi au siège de Territoire habitat.



La demande de logement dans le Sud Territoire



La demande de mutation

Vous êtes déjà locataire de Territoire habitat et vous souhaitez faire une demande de changement de logement ! Nos équipes vous accueillent au siège de Territoire habitat pour ces demandes spécifiques chaque semaine : Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h. Simple et rapide, vous pouvez également faire votre demande de logement en ligne sur [www.th90.fr/rubrique la demande de logement](http://www.th90.fr/rubrique%20la%20demande%20de%20logement).

Fleurissement du Quartier Béchaud



En compagnie des Gestionnaires de Vie Locative du quartier Béchaud à Belfort, 5 résidents de l'Adapei (accueil de jour) situé au 2 rue Joliot Curie, ont fleuri le quartier. Bel exemple d'intégration, de partage et de découverte des richesses des uns et des autres. Tous différents, tous compétents ! Merci à eux et à nos agents.



Retour sur l'Histoire de notre Office

▲
Le quartier des Glacis
en construction, 1ère
tranche vers 1972
(Archives Municipales
7Fi203)

LES TRENTE GLORIEUSES

La reconstruction et les grands ensembles

Afin de reloger les habitants d'îlots insalubres (en particulier de la Vieille Ville), la commission municipale de l'habitat et de l'urbanisme prévoit, le 18 juillet 1953, en première urgence la création d'un « quartier de transition », au pied des Glacis du Château, au sud-est de Belfort.

Le 7 mars 1955, le Conseil municipal de la Ville de Belfort décide la création d'un lotissement avenue d'Altkirch qui comprendra des immeubles construits par l'Office HLM et des maisons individuelles.

Au sud-est de Belfort : naissance du quartier des Glacis du Château

Fin des années 50, débute la construction du lotissement communal. En 1961, l'avenue d'Altkirch, la rue de la Paix et la rue Sellier sont prêtes à accueillir 152 familles dans des logements neufs.

Cette première livraison constitue les bases du futur quartier des Glacis du Château. En effet, la Ville de Belfort a un projet de développement urbain (la Zone Urbaine

Prioritaire des Glacis du Château) sur les hauteurs de la ville de Belfort.

C'est donc au nord du lotissement communal et le long de l'avenue d'Altkirch que l'Office HLM va construire dans un premier temps, la rue Payot avec ses 339 logements (livrés en 1971) et ensuite les immeubles constituant la rue André Parant avec ses 563 logements, livrés en 1974. S'y ajouteront, plus tard, les 3 pavillons de l'Avenue d'Altkirch.

Après le développement du quartier des Résidences à l'Ouest de Belfort, c'est l'Est Belfortain qui connaît à son tour un essor de

construction de logements locatifs sociaux.

Des démolitions et de nombreuses réhabilitations (rues Parant, Paix, Payot) vont permettre la requalification de ce quartier dans les premières décennies des années 2000.

↓
Infos plus

1 057 logements seront construits dans le quartier des Glacis du Château

1968 – Construction de la rue Payot ▶



35^e Concours de fleurissement

*Réservé aux locataires de Territoire
habitat*

Bulletin de participation

INSCRIPTION JUSQU'AU 14 JUILLET 2021

Pour participer à ce concours de fleurissement, il vous suffit de nous envoyer le bulletin de participation (ci-joint), complété par vos soins avec la plus belle photo de votre réalisation florale par mail à **concours@th90.fr** ou par courrier **44 bis rue André Parant CS 40189 90004 BELFORT Cedex** (service communication). De nombreux bons d'achat sont à gagner !

Pour tout renseignement complémentaire, le service Communication est à votre disposition au **03 84 36 70 00**.

NOM		CATÉGORIES (une seule catégorie par participant)
PRÉNOM		☐ Balcons
ADRESSE		☐ Fenêtres
VILLE		☐ Pavillons et terrain privatifs (en rez-de-chaussée)
CODE POSTAL		☐ Abords d'immeubles et entrées ou montées d'escaliers
		☐ Amicales ou regroupements de locataires par quartier

Je m'inscris au concours et déclare avoir pris connaissance des clauses et en accepter les termes sans restriction.

☐ Je consens à l'utilisation de mes données à caractère personnel dans les conditions décrites ci-dessous.

Conditions générales

Territoire Habitat, représenté par son Directeur Général, organise un concours le 35^e concours de fleurissement dont la finalité est la fidélisation des locataires de Territoire Habitat à jour de leurs obligations locatives. Les informations recueillies pour participer au concours, à savoir : nom, prénom, adresse postale, mail, photos, ne seront utilisées que dans le cadre de ce concours y compris pour la réalisation de statistiques en interne. Du seul fait de la participation au concours, les lauréats autorisent Territoire Habitat à reproduire et à utiliser leur nom, prénom, photo, image pour diffusion sur les supports suivants : Site internet et Intranet de Territoire habitat, presse locale, Lettre aux Locataires et Facebook sans que cette utilisation puisse conférer aux lauréats un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné. Les bulletins d'inscription des participants et les photos des réalisations non primées seront conservés 2 ans après la remise des prix. Les données à caractère personnel des lauréats seront conservées selon les règles d'archivage propres à chaque support. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à :

Monsieur le Directeur Général Territoire Habitat
44 bis rue André Parant CS 40189 90004 BELFORT Cedex

Vous pouvez, si vous le jugez nécessaire, introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Pour votre parfaite information, Territoire habitat a désigné un délégué à la protection des données, que vous pouvez joindre à l'adresse mail **dpo@th90.fr** afin d'obtenir toute information utile.

Ensemble fêtons le centenaire de Territoire habitat

Territoire habitat lance un grand concours pour ses locataires afin de tester leurs connaissances sur l'histoire de l'Office ! Le principe est simple, à chaque parution de la Lettre aux Locataires, trois questions vous seront posées sur l'histoire de votre bailleur. Envoyez-nous vos réponses **avant le 14 juillet** à l'aide du coupon ci-dessous. Un tirage au sort sera organisé pour désigner le gagnant. Pour participer, il vous suffit de nous envoyer le coupon complété en cochant les bonnes réponses par mail à : **concours@th90.fr** ou par courrier **44 bis rue André Parant CS 40189 90004 BELFORT Cedex** (service communication)

Pour tout renseignement complémentaire, le service Communication est à votre disposition au 03 84 36 70 00.

Ce mois-ci, tentez de remporter une montre connectée Huawei !

Coupon-réponse

Dans quelle commune Territoire habitat ne possède pas de logements ?

- ☐ Belfort
- ☐ Delle
- ☐ Andelnans

Quel grand magasin se trouvait dans l'immeuble ravagé par un incendie en 1940 ?

- ☐ Les galeries Lafayette
- ☐ Les galeries Modernes
- ☐ Le Printemps

Saurez-vous reconnaître ce quartier ?

- ☐ Le quartier Allendé
- ☐ Le quartier des Résidences Bellevue
- ☐ Le quartier de la Grande Combe



Des indices se cachent sur la page Facebook de Territoire habitat

Coordonnées personnelles

Nom :

Téléphone :

Prénom :

Adresse mail :

Adresse postale :

Protection des données

Territoire habitat, représenté par son Directeur Général, organise un concours à l'occasion du centenaire de l'Office dont la finalité est la fidélisation des locataires de Territoire habitat à jour de leurs obligations locatives.

Les informations recueillies pour participer au concours, à savoir : nom, prénom, adresse postale, mail, numéro de téléphone, ne seront utilisées que dans le cadre de ce concours y compris pour la réalisation de statistiques en interne. Du seul fait de la participation au concours, les lauréats autorisent Territoire habitat à reproduire et à utiliser leur nom, prénom, photo, image pour diffusion sur les supports suivants : Lettre aux Locataires et Facebook de Territoire habitat sans que cette utilisation puisse conférer aux lauréats un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné. Les données personnelles y compris les photos des participants non lauréats ne seront conservées que 2 mois après la date limite de fin du concours. Les données à caractère personnel des lauréats seront conservées selon les règles d'archivage propres à chaque support.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à : Monsieur le Directeur Général Territoire habitat

44 bis rue André Parant CS 40189 90004 BELFORT Cedex

Vous pouvez, si vous le jugez nécessaire, introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Pour votre parfaite information, Territoire habitat a désigné un délégué à la protection des données, que vous pouvez joindre à l'adresse mail dpo@th90.fr afin d'obtenir toute information utile.

Règlement disponible sur le site : www.lexlegati.fr